



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres de tri

Question au Gouvernement n° 2147

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Carassus.

M. Pierre Carassus. Monsieur le ministre délégué à la poste et aux télécommunications, l'implantation, par une filiale de La Poste, d'un centre de tri privé à Ozoir-la-Ferrière en Seine-et-Marne a provoqué inquiétude et mécontentement chez les postiers et la population du département et au-delà.

L'objectif recherché semble double : précariser l'emploi pour l'adapter aux fluctuations du trafic de courrier, maintenir le fonctionnement de certains services lors des conflits sociaux dans les centres de tri.

M. Philippe Legras. Bravo !

M. Pierre Carassus. Cette entreprise a d'ores et déjà offert 60 emplois, plus ou moins précaires, et passera, dans quelques semaines, à 120. Résultat ? Des suppressions de postes sont annoncées dans le service public du tri postal du secteur.

Monsieur le ministre, je vous pose trois questions.

Chacun le constate tous les jours, la précarisation de l'emploi amplifie la récession et donc le chômage. Dans ces conditions, est-il vraiment judicieux de précariser l'emploi dans une entreprise publique ?

Le droit de grève est un droit constitutionnel. La création de ces centres de tri privés n'a-t-elle pas pour vocation de contourner habilement ce droit fondamental ?

Enfin, cette première initiative n'est-elle pas annonciatrice d'une vaste offensive de privatisation de La Poste, contraire aux engagements que vous aviez pris ici même devant la représentation nationale ?

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

M. François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Monsieur le député, il faut une sacrée dose de mauvaise foi pour accuser le Gouvernement de vouloir privatiser, fut-ce en catimini, La Poste au moment même où il vient de gagner à Bruxelles une bataille, jugée par tout le monde capitale, contre les objectifs de libéralisation poursuivis par la Commission et par un grand nombre d'États européens ! En effet, contre l'avis de la Commission et de dix pays membres, nous avons finalement réussi à imposer le maintien du monopole postal, en particulier le maintien du monopole sur le courrier ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Claude Lefort. On peut donc le faire !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Soyez donc rassuré sur les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la privatisation des services postaux.

Le centre de tri que vous évoquez est expérimental. Il est unique et restera unique. Il lie Alcatel et La Poste pour tester de nouvelles machines et de nouveaux processus de tri. La Poste le contrôle à 51 %. Le droit de grève s'y exerce comme dans toutes les entreprises. Enfin, il ne préfigure pas de reorganisation de La Poste.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Pierre Carassus.

M. Pierre Carassus. Monsieur le ministre délégué à la poste et aux télécommunications, l'implantation, par une filiale de La Poste, d'un centre de tri privé à Ozoir-la-Ferrière en Seine-et-Marne a provoqué inquiétude et mécontentement chez les postiers et la population du département et au-delà.

L'objectif recherché semble double: précariser l'emploi pour l'adapter aux fluctuations du trafic de courrier, maintenir le fonctionnement de certains services lors des conflits sociaux dans les centres de tri.

M. Philippe Legras. Bravo !

M. Pierre Carassus. Cette entreprise a d'ores et déjà offert 60 emplois, plus ou moins précaires, et passera, dans quelques semaines, à 120. Résultat ? Des suppressions de postes sont annoncées dans le service public du tri postal du secteur.

Monsieur le ministre, je vous pose trois questions.

Chacun le constate tous les jours, la précarisation de l'emploi amplifie la récession et donc le chômage. Dans ces conditions, est-il vraiment judicieux de précariser l'emploi dans une entreprise publique ?

Le droit de grève est un droit constitutionnel. La création de ces centres de tri privés n'a-t-elle pas pour vocation de contourner habilement ce droit fondamental ?

Enfin, cette première initiative n'est-elle pas annonciatrice d'une vaste offensive de privatisation de La Poste, contraire aux engagements que vous aviez pris ici même devant la représentation nationale ?

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

M. François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Monsieur le député, il faut une sacrée dose de mauvaise foi pour accuser le Gouvernement de vouloir privatiser, fut-ce en catimini, La Poste au moment même où il vient de gagner à Bruxelles une bataille, jugée par tout le monde capitale, contre les objectifs de libéralisation poursuivis par la Commission et par un grand nombre d'États européens ! En effet, contre l'avis de la Commission et de dix pays membres, nous avons finalement réussi à imposer le maintien du monopole postal, en particulier le maintien du monopole sur le courrier ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Claude Lefort. On peut donc le faire !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Soyez donc rassuré sur les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la privatisation des services postaux.

Le centre de tri que vous évoquez est expérimental. Il est unique et restera unique. Il lie Alcatel et La Poste pour tester de nouvelles machines et de nouveaux processus de tri. La Poste le contrôle à 51 %. Le droit de grève s'y exerce comme dans toutes les entreprises. Enfin, il ne préfigure pas de reorganisation de La Poste.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Carassus Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2147

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 1997, page 248

Réponse publiée le : 22 janvier 1997, page 248

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 janvier 1997